

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 21 (1892)

**Heft:** 12

  

**Rubrik:** Correspondance

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CORRESPONDANCE

### Conférence officielle des instituteurs du IV<sup>e</sup> arrondissement (Section B) à Fribourg, le 5 novembre 1892

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Le 5 novembre dernier, le corps enseignant du IV<sup>e</sup> arrondissement était réuni en conférence d'automne sous la présidence de M. Perriard, inspecteur

Favorisée par un brillant soleil d'automne, cette réunion a été animée et l'entrain n'a cessé d'y régner jusqu'à ce que la nuit soit venue nous surprendre.

La séance est ouverte à 1 heure par la prière d'usage. M. le Président souhaite ensuite la bienvenue en fort bons termes.

On passe à la lecture du protocole de la dernière séance. On rend hommage à M. Bochud Marcellin pour le soin et la diligence avec lesquels il l'a rédigé pendant la période écoulée.

Sur la proposition de M. le Président, votre serviteur est appelé à remplacer M. Bochud en qualité de secrétaire.

Les tractanda de la journée sont les suivants :

- a) Communications et renseignements divers ;
- b) Programme pour le semestre d'hiver ;
- c) Enseignement de la composition ;
- d) Déclamations.

M. l'Inspecteur nous communique quelques avis dont voici les principaux :

1<sup>o</sup> Questions mises à l'étude :

a) La première par le Comité cantonal de la Société fribourgeoise d'éducation. A savoir : *L'enseignement doit avoir un caractère essentiellement professionnel* (Loi, art. II). *Comment l'école primaire peut-elle réaliser les vues du législateur ?* (Voir le *Bulletin pédagogique* du mois de septembre.)

b) La deuxième par M. l'Inspecteur : *L'enseignement de l'Histoire-Sainte aux trois degrés de l'école primaire. Meilleurs ouvrages à consulter par le maître pour cet enseignement.*

Tous les travaux doivent être remis à M. l'Inspecteur pour le 1<sup>er</sup> février.

2<sup>o</sup> Dans un bon nombre d'écoles, le cours aux recrutables est donné le jour. M. l'Inspecteur est heureux de constater les bons résultats qu'on y obtient ; il engage les instituteurs à persévérer dans cette bonne voie ; il rappelle que les trois heures de leçon données le jour seront rétribuées au même taux que les quatre heures faites le soir.

3<sup>o</sup> Le programme détaillé du cours de perfectionnement devra être envoyé à M. l'Inspecteur, pour approbation, avant le 15 courant.

4<sup>o</sup> Pour l'examen de printemps, on étudiera, dans le *Recueil du Valais* : 1<sup>o</sup> *L'Hymne national*. 2<sup>o</sup> *Sur nos monts* « cantique suisse. » Ce sont les deux chants prescrits, pour toutes les écoles de la Suisse romande, lors de la réunion à Fribourg des Directeurs de l'Instruction publique de la Suisse française. — Au surplus, on répétera les matières parcourues ces années dernières — Ne pas se départir de la maxime pédagogique : « peu mais bien ».

5<sup>o</sup> Au programme général du printemps sur les matières étudiées pendant le semestre d'hiver seront joints :

a) L'Etat nominatif des élèves avec leurs notes et par ordre de mérite;

b) Les sujets de composition traités chaque semaine;

c) Les morceaux de récitation.

6° Il sera demandé, comme l'année dernière, à l'improviste et par retour du courrier, l'ordre du jour, ou le *Journal de classe*, ou le programme mensuel de l'école du jour.

7° On recommande à quelques Instituteurs négligents d'apporter plus de diligence dans l'envoi des *Livrets scolaires* et des Rapports mensuels. Bien que la titulature de ces derniers ne l'indique pas, le formulaire blanc doit être envoyé à M. l'Inspecteur.

8° On est prié de relire l'art. 46 du *Règlement général* et de s'y conformer ponctuellement.

9° M. l'Inspecteur s'élève contre les moyens de correction violents employés par quelques Instituteurs. Ne frappons pas nos élèves. Ce n'est pas le moyen de les rendre meilleurs; ils s'aigrissent au contraire, détestent leur maître, abandonnent l'étude et ne deviennent que plus méchants. Recourons à la Loi et au Règlement; ils nous arment suffisamment pour les corriger.

10° Rendons notre enseignement plus varié, nos salles de classe plus attrayantes, exigeons une meilleure tenue de nos élèves. Sous ce rapport, M. l'Inspecteur a trouvé mieux dans les cantons voisins.

11° Les Instituteurs, qui ont demandé des améliorations relatives à leur logement, aux salles de classes et au matériel scolaire et qui n'ont pas été exaucés, doivent renouveler leurs instances auprès des autorités locales, et si celles-ci ne s'exécutent pas, en référer à M. l'Inspecteur.

12° Bien que M. le Président apprécie particulièrement les Instituteurs qui suivent la méthode du Livre-unique, il laisse toutefois la liberté à ce sujet et il ne jugera des méthodes suivies que par les bons résultats obtenus.

13° Les Instituteurs qui suivent l'*Appendice grammatical du Livre du 2<sup>e</sup> degré*, devront l'indiquer dans leur programme pour les examens du printemps.

Tel est le résumé des communications bien opportunes de M. Perriard, inspecteur. On passe ensuite au *Programme* pour le semestre d'hiver, qui a été élaboré par M. Rosset, instituteur à Prez. Ce collègue nous en donne lecture avec des explications complémentaires. M. l'Inspecteur remercie M. Rosset pour son travail consciencieux et substantiel. — On désire qu'il soit publié *in extenso* dans le *Bulletin pédagogique*.

Avant de passer au troisième objet de nos tractanda, je dois vous signaler un petit incident qui est venu jeter un peu de variété dans notre séance et qui a failli déranger la bile de M. F.

M. Bächler, président de la Société de chant des Instituteurs de la Sarine, donne connaissance aux membres passifs, c'est-à-dire aux Instituteurs non-chanteurs du IV<sup>e</sup> arrondissement, d'un article des statuts révisés de la Société, qui les astreint à verser une cotisation annuelle de 2 fr. pour parer aux frais de la Société.

Là-dessus grand émoi et vive discussion. M. l'Inspecteur intervient aussi dans la mêlée; il fait ressortir le dévouement et les sacrifices que s'imposent les Instituteurs chanteurs pour se perfectionner dans l'art musical afin de rehausser nos agapes et nos fêtes pédagogiques. La finance de 2 fr. est finalement acceptée à une grande majorité par les membres passifs à la condition qu'elle n'aille pas *crescendo*.

L'incident est clos. Après un repos d'un quart d'heure accordé aux membres de la conférence, M. l'Inspecteur fait circuler un projet d'ordre du jour élaboré par M. Vicht, instituteur à Autigny. Puis avant de donner la parole à M. Bæchler, pour un exposé oral sur la méthode et les procédés à suivre dans l'enseignement de la rédaction aux trois cours d'une classe, M. le Président rappelle d'abord aux Instituteurs que le *Bulletin pédagogique* des années 1890 et 1891 renferme déjà d'excellents articles concernant l'enseignement de la composition et le parti avantageux à retirer dans ce but par l'emploi intelligent du *Livre de lecture*. « Ce sont là, dit M. l'Inspecteur, autant de mines précieuses où les maîtres doivent puiser. » Si M. l'Inspecteur a chargé M. Bæchler, instituteur à Villars d'exposer la meilleure méthode et les procédés les plus rationnels à suivre pour enseigner la composition dans les trois degrés d'une école primaire, c'est pour mieux faire ressortir le côté pratique de cet enseignement.

Ce serait trop abuser de votre patience, M. le Rédacteur, que de reproduire ici l'intéressant travail de M. Bæchler. Je crois d'ailleurs qu'il vous sera communiqué par son auteur. — On ne perdra rien pour attendre.

Tout en remerciant M. l'Instituteur de Villars, pour son exposé clair et instructif, M. le Président engage MM. les Instituteurs :

a) A suivre le *Guide de l'Instituteur* qui est très bien dans la matière ;

b) A faire de nombreux exercices d'imitations avec nos livres de lecture ;

c) A travailler souvent collectivement avec les élèves au tableau noir ;

d) A toujours voir et corriger soigneusement les travaux des élèves, afin de les suivre constamment dans leurs progrès ;

e) A prendre pour modèle dans les corrections les meilleures compositions et les corriger à la table noire, tant sous le rapport des fautes de style que sous celui des fautes d'orthographe.

Pour terminer la séance, on nous sert deux délicieuses déclamations, très bien interprétées : La première, *Le Cimetière de la campagne*, déclamée par M. Blanc, instituteur à Praroman ; la deuxième, *Le retour du Petit Savoyard*, par M. Mathey, instituteur à Givisiez.

Enfin M. le Président nous exhorte à tenir compte des observations, des avis et des conseils qu'il nous a donnés en qualité d'ami sincèrement dévoué, puis il nous souhaite un heureux retour dans nos foyers.

C'est nuit. On se quitte, contents de regagner ses pénates pour travailler avec un nouveau zèle à la noble cause de l'éducation de la jeunesse.

Et moi aussi je dois vous quitter, bien à regret, M. le Rédacteur, en vous priant d'agréer mes respectueux hommages.

Treyvaux, le 14 novembre 1892.

MONNARD, F. *inst.*

## CORDONNERIE POPULAIRE

144, Place Hôtel-de-Ville, 144,  
FRIBOURG

On trouvera toujours un joli choix de chaussures en tous genres.

PRIX MODÉRÉS

(H 2 F)